

Améliorer le rendement des délinquants qui participent aux programmes

Ralph Serin¹

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

Dans l'éventail des résultats des programmes, on trouve à l'extrémité inférieure les délinquants qui n'arrivent pas à suivre jusqu'au bout un programme correctionnel qui leur a été prescrit. Si on les compare à ceux qui ont terminé leur programme, ces décrocheurs ont un taux d'échec sensiblement plus élevé après leur mise en liberté.² Les différences concrètes varient selon le type de résultat (récidive en général, sexuelle ou violente) et le type de délinquant (délinquants sexuels et autres délinquants), étant donné que les taux de base sont différents. En outre, les taux d'attrition (le plus souvent calculés comme proportion de délinquants qui n'ont pas suivi le programme jusqu'au bout)³ varient en fonction du cadre et du type de programme. Pour le Service correctionnel du Canada, le taux de décrochage dans l'ensemble des programmes de base a été estimé à 18 %, bien qu'on relève des différences entre les programmes.⁴ De plus, les programmes destinés aux délinquants très réfractaires ont des taux d'attrition d'environ 20 %.⁵ Enfin, les taux d'attrition des programmes dispensés dans la collectivité semblent nettement plus élevés (par un facteur de 3.5).⁶ Intuitivement, on peut dire que le rendement aux programmes semble important, si l'on considère la question plus vaste de l'efficacité des programmes. Par conséquent, le rendement aux programmes est crucial si l'on veut avoir une pratique correctionnelle efficace et des libérations en toute sécurité au moment opportun.

En ce qui concerne le rendement aux programmes, la question est de savoir si les délinquants qui réussissent le mieux dans un programme ont des résultats relativement meilleurs par la suite. Plusieurs problèmes nous ont empêchés de répondre à cette question fondamentale et apparemment fort simple sur le rendement aux programmes. Cet article traite de ces problèmes.

Questions d'orientation

L'étude des critères d'orientation vers les programmes pourrait peut-être améliorer notre compréhension du rendement aux programmes. Si un délinquant n'est pas inscrit dans le bon programme ou dans un programme dont il n'a pas besoin, il y aura forcément un effet négatif sur son rendement et sur les résultats de la thérapie. Il sera difficile de déterminer dans quelle mesure un délinquant a bien réussi, s'il est mal motivé⁷ ou si le programme lui convient mal au plan du contenu ou de l'intensité.⁸ Bien qu'une plus grande motivation puisse être un objectif de traitement légitime, elle est peut-être insuffisante, prise isolément, pour assurer de meilleurs résultats. Pour ces raisons, il faut des lignes directrices explicites sur l'orientation vers les

programmes accrédités.⁹ Néanmoins, des stratégies visant à améliorer la réaction au traitement, par exemple les entrevues motivationnelles,¹⁰ l'équilibre décisionnel¹¹ et les analyses de rentabilité¹² peuvent améliorer le rendement aux programmes.¹³

Classification ou typologie

Un moyen de mieux comprendre la réaction au traitement consiste à employer des classifications typologiques ou autres.¹⁴ Il est ainsi possible de produire des hypothèses sur la réaction probable des délinquants qui ont des traits, des caractéristiques et des besoins en commun. De plus, cela peut aider à expliquer des constatations par ailleurs difficiles à concilier.

Évaluation

De plus en plus, le personnel chargé des programmes reconnaît qu'on ne peut se fier outre mesure aux déclarations des détenus au sujet du degré de participation au programme et de leur rendement à celui-ci. Que ce soit le fait de l'aveuglement ou d'une introspection excessive, d'importants facteurs inhérents à leur situation incitent les délinquants à vouloir se montrer sous un jour favorable. Cela est d'autant plus digne de mention que les programmes correctionnels ont acquis une nouvelle importance dans la planification correctionnelle et la prise de décisions discrétionnaires en matière de mise en liberté. Il est probable que les délinquants pensent que, même si un rapport après thérapie favorable ne garantit pas une libération conditionnelle, un rapport défavorable est un grand obstacle à surmonter. Cela ne veut pas dire que des rapports qui traduisent la satisfaction du consommateur ne peuvent pas livrer de l'information, mais les déclarations des délinquants présentent le plus souvent une forte corrélation avec les attentes de la société.¹⁵ De plus, il arrive qu'il y ait des divergences entre les propos du délinquant et l'évaluation indépendante du rendement que peut faire un clinicien. Par conséquent, il faut faire preuve de discernement dans l'interprétation des observations faites par les délinquants après leur thérapie. La situation cadre assez mal avec un modèle de décision qui traduit des doutes au sujet des évaluations cliniques.¹⁶ Depuis plusieurs années, la Direction de la recherche fait des études sur l'utilité d'un protocole d'évaluation lié au rendement aux programmes. Il

s'agit d'une échelle de cotation structurée fondée sur le comportement, en ce qui concerne le rendement ou la participation.¹⁷ En outre, il y a de nouvelles cotations structurées du rendement aux programmes qui méritent qu'on s'y attarde.¹⁸

Dans le même ordre d'idées, les évaluations de l'assurance de la qualité dans les programmes donnent à penser qu'il y a une certaine dérive, c'est-à-dire qu'une application médiocre des normes entraîne une dégradation de la qualité du service, ce qui a pour conséquence un piètre rendement aux programmes, qui en deviennent moins efficaces.¹⁹

Seuils et changement

En plus des cotes générales ou globales concernant la participation et les progrès du délinquant, un autre indice de rendement porte sur l'évolution des cotes dans une batterie de tests subis avant et après la thérapie. La batterie de tests doit refléter les besoins visés par le programme; la cote de changement devrait correspondre à un progrès.²⁰ En principe, les délinquants qui changent le plus peuvent être considérés comme ceux qui ont le meilleur rendement. Par contre, la cote d'après la thérapie peut être considérée en fonction d'un certain seuil à atteindre. Ce qui est alors intéressant, ce n'est pas de mesurer le chemin parcouru, c'est-à-dire le degré de changement, mais de savoir si le délinquant a atteint la destination finale, c'est-à-dire une maîtrise, une compétence ou une aptitude. Une mise en garde s'impose peut-être dans les cas où le délinquant entame le programme avec des aptitudes très médiocres et, malgré de grands efforts et une forte motivation, n'obtient au terme de la thérapie que des niveaux de compétence relativement modestes. Ces analyses par cas (sujet) peuvent être importantes, si on veut éviter de diluer l'effet général du traitement (certains délinquants s'en tirent bien et d'autres non, et l'effet d'ensemble peut être nul).

Mesures intermédiaires

En dehors des cotes globales de rendement et des résultats à des tests subis avant et après la thérapie, les mesures intermédiaires peuvent donner un autre indice de rendement.²¹ Encore une fois, elles peuvent être spécifiques à certaines infractions et directement liées au contenu du programme.²² Par exemple, dans le cas des délinquants violents, elles peuvent porter sur la diminution du nombre ou de la gravité des infractions en établissement ou la diminution du nombre d'affrontements verbaux (à supposer qu'il y ait une stratégie de surveillance de base et fiable). Bien que les recherches en soient au stade préliminaire, si on les compare à l'utilisation de la récidive comme avant-dernier indice de rendement

au programme, on croit qu'il devrait exister une relation modeste entre les mesures intermédiaires et les résultats.

Rôle du personnel

On possède de plus en plus d'éléments au sujet de l'impact du personnel sur le rendement et l'efficacité des programmes.²³ Au fur et à mesure qu'on s'éloigne d'une solide confiance dans les déclarations du délinquant sur son rendement, les questions de personnel deviennent de plus en plus importantes. Encore une fois, les lignes directrices sur l'accréditation des programmes fournissent une structure permettant de se prononcer sur les qualités, caractéristiques et compétences exigées du personnel. Ces lignes directrices décrivent aussi les exigences en formation initiale et en perfectionnement professionnel suivi. Elles devraient grandement faciliter l'utilisation fiable des échelles d'évaluation clinique et comportementale du rendement aux programmes, ce qui, par ricochet, devraient rehausser leur valeur prédictive.

Différences dans les résultats

Les faits semblent maintenant montrer que certains facteurs comme le risque entraînent des différences dans les résultats. Plus précisément, on note des effets plus nets chez les délinquants à risque élevé.²⁴ Il est donc important de mener des recherches prospectives systématiques en se servant d'évaluations qui font appel à des méthodes variées pour étudier l'influence du rendement aux programmes sur les résultats. De plus, il faudrait tenir compte dans ces travaux de la contribution d'autres variables indépendantes comme le type et l'intensité des programmes, le type de délinquant et l'ordre séquentiel des programmes.

Modèle d'intégration du rendement dans la gestion du risque

Le dernier obstacle qui empêche les mesures du rendement aux programmes de contribuer au potentiel de réinsertion et d'adaptation après la mise en liberté tient à l'absence de modèle systématique permettant d'intégrer ces renseignements à l'évaluation du risque après la thérapie.²⁵ Par exemple, dans le cas des délinquants à risque élevé, combien de progrès doit-il y avoir pour justifier la mise en liberté ? Par ailleurs, dans le cas des délinquants à faible risque, jusqu'à quel point le rendement peut-il être marginal pour justifier un refus de mise en liberté discrétionnaire ? À l'heure actuelle, la stratégie correctionnelle prévoit une évaluation des besoins du délinquant à l'admission et l'élaboration d'un plan correctionnel qui prescrit

des programmes. L'hypothèse veut que ces programmes portent sur les besoins criminogènes (facteurs dynamiques) et permettent une meilleure gestion du risque.²⁶ Ce n'est pas la même chose que de dire que des programmes correctionnels efficaces réduisent le risque. Lorsque le risque dépend de facteurs statiques, les programmes ne peuvent influencer sur l'estimation. Cependant, un bon

rendement aux programmes peut permettre une stratégie de gestion du risque différenciée selon les cas. Cette stratégie tient compte d'autres facteurs comme le niveau de risque, le plan de mise en liberté, le soutien de la collectivité et l'aide postpénale pour faire en sorte que la libération d'un délinquant donné ne constitue pas un risque indu pour la sécurité publique. ■

¹ 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

² MARQUES, J. K., DAY, D. M., NELSON, C. et WEST, M. A., « Effects of cognitive-behavioral treatment on sex offender recidivism: Preliminary results of a longitudinal study », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 21, 1994, p. 28 à 54. Voir MARQUES, J. K. et DAY, D. M. *Sex offender treatment and evaluation project: Progress report*, Department of Mental Health, Californie, 1998. Voir également DOWDEN, C. et SERIN, R. C. *A Follow-up Evaluation of the CSC Anger Management Program for Federal Male Inmate Dropouts*, rapport de recherche en cours de rédaction, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 2000.

³ Ceux qui refusent les programmes constituent probablement un groupe distinct de celui des décrocheurs, mais les raisons de l'attrition dans la participation sont difficiles à déceler dans un grand nombre d'évaluations. L'étude de Marques *et al.*, 1994, est une exception digne de mention.

⁴ BRIDEAU, M. *Community Programming*, exposé à la conférence de l'International Community Corrections Association, Ottawa, ON, septembre 2000.

⁵ MARQUES et DAY, 1998. Voir également PRESTON, D.L. et SERIN, R. C. *Case file: Persistently violent (non-sexual) offender treatment program*, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1999.

⁶ Op. cit., BRIDEAU, 2000.

⁷ MURPHY, C. M. et BAXTER, V. A. « Motivating batterers to change in the treatment context », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 12, 1997, p. 607 à 619.

⁸ KENNEDY, S. M. et SERIN, R. C. « Examining offender readiness to change and the impact on treatment outcome » dans P. M. Harris (éd.), *Research to results: Effective community corrections*, Lanham, Maryland, ACA, 1999.

⁹ THURBER, A. *Accreditation of Correctional Programs: Recognizing and Maintaining Effective Program Interventions for Offenders*, monographie, International Community Corrections Association, Wisconsin, 2000.

¹⁰ MILLER, W. R. et ROLLNICK, S. *Motivational interviewing: Preparing people to change addictive behavior*. New York, NY, Guilford Press, 1991.

¹¹ PROCHASKA, J. O., VELICER, W. F., ROSSI, J. S., GOLDSTEIN, M. G., MARCUS, B. H., RAKOWSKI, W., FIORI, C., HARLOW, L. L., REDDING, C. A., ROSENBLUM, D. et ROSSI, S. R. « Stages of change and decisional balance for twelve problem behaviors », *Health Psychology*, vol. 13, 1994, p. 39 à 46.

¹² PRESTON, D. L. et MURPHY, S. « La motivation en thérapie des clients qui résistent au traitement », *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 2, 1997, p. 39 à 43.

¹³ PRESTON, D. L. « Traiter de la résistance au traitement dans le milieu correctionnel », *Compendium 2000 sur les Programmes correctionnels efficaces*. Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada (en voie de rédaction).

¹⁴ SERIN, R. C. et PRESTON, D. L. « Managing and treating violent offenders » dans *Treating adult and juvenile offenders with special needs*, J.B. Ashford, B. D. Sales et W. Reid (éd.), p. 249 à 272. Washington, DC, American Psychological Association, 2000.

¹⁵ DOWDEN, C., BLANCHETTE, K. et Serin, R. C., *Les programmes de maîtrise de la colère à l'intention des détenus sous responsabilité fédérale : une intervention efficace*, rapport de recherche R-82, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1999.

¹⁶ GROVE, W. M. et MEEHL, P. E. « Comparative efficiency of informal (subjective, impressionistic) and formal (mechanical, algorithmic) prediction procedures: The clinical-statistical controversy », *Psychology, Public Policy, and Law*, vol. 2, 1996, p. 293 à 323.

¹⁷ SERIN, R. C. et KENNEDY, S. *Treatment readiness, responsivity and gain: Assessment protocol*, document inédit, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1998.

¹⁸ STEWART, L. *National Family Violence Standards*, Programmes de réinsertion sociale, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 2000. Voir également WONG, S. et GORDON, A., *The Violence Risk Scale, Version 2*, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1999.

¹⁹ AGE, V. CCS Mastery Achievement Process Sample Standards and Checklists, communication personnelle, 2000.

²⁰ Dans certains cas, les cotes négatives peuvent traduire un progrès parce que les besoins ont diminué. Dans d'autres cas, les notes après traitement reflètent des besoins accrus, parce que le délinquant a divulgué davantage de faits. Voir SERIN, R. C. et KURIYCHUK, M. « Social and cognitive processing deficits in violent offenders: Implications for treatment », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 17, 1994, p. 431 à 441.

²¹ VAN VOORHIS, P., CULLEN, F. T. et APPLIGATE, B. « Evaluating interventions with violent offenders: A guide for practitioners and policymakers », *Federal Probation*, vol. 59, 1995, p. 17 à 28.

²² McDUGALL, C., CLARK, D. et FISHER, M. « The assessment of violent behaviour » dans *The assessment of criminal behaviour of clients in secure setting*, M. McMurran et J. Hodge (éd.), p. 68 à 93. London, UK, Jessica Kingsley Publishers, 1994.

²³ FERNANDEZ, Y. M., SERRAN, G. et MARSHALL, W. L. *The Reliable Identification of Therapist Features in the Treatment of Sexual Offenders*, document présenté à la conférence annuelle de l'Association for Treatment of Sexual Abusers, Orlando, Floride, octobre 1999.

²⁴ DOWDEN, BLANCHETTE et SERIN, 1999.

²⁵ SERIN, R. C. « Réponse au traitement, intervention et réinsertion sociale : un modèle théorique », *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 1, 1998, p. 29 à 32

²⁶ MOTIUK, L. L. et SERIN, R. C. « Évaluation du risque dans le contexte potentiel de la réinsertion social » *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 1, 1998, p. 19 à 22.